



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDETSPP du Territoire de Belfort

**DOSSIER
DE PRESSE**

L'action de l'inspection du travail dans le Territoire de Belfort en 2021-2022

systeme
d'inspection
du travail **t**



Les priorités 2022 de l'action de l'inspection du travail dans le Territoire de Belfort



Lutter contre le travail illégal et notamment la fraude à l'activité partielle

Le travail illégal constitue un préjudice pour les travailleurs privés de leurs droits ; pour les organismes de protection sociale qui ne recouvrent pas les cotisations dues ou pour les autres opérateurs économiques qui pâtissent de concurrence déloyale. Les formes de fraudes sont diverses et se complexifient (faux statuts, faux détachement ...) tandis que les formes classiques (non-déclaration, dissimulation d'heures) perdurent. Par ailleurs, l'activité partielle a été massivement mobilisée par les pouvoirs publics lors de la crise sanitaire de la Covid-19 pour préserver l'emploi. Cette aide de l'Etat a parfois donné lieu à des abus, voire des malversations. La lutte contre la fraude à ce dispositif, qui constitue une forme de travail illégal, représente aussi l'une des priorités de l'inspection du travail chargé d'une partie des « contrôles a posteriori » des entreprises qui ont bénéficié d'une indemnisation.

Bilan de l'année 2021 :

- L'unité de contrôle interdépartementale a effectué près de **450 interventions sur cette thématique** l'an passé
- Des opérations de contrôle menées avec d'autres administrations dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal
- Des opérations dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains
- 18 contrôles pour lutter contre la fraude à l'activité partielle

Perspectives pour l'année 2022 :

- Contribuer à la déclinaison territoriale du futur PNLTI, en renforçant les actions conjointes avec les autres corps de contrôle.
- Maintenir un axe de contrôle sur la lutte contre les fraudes à l'activité partielle - poursuite du plan de contrôle initié en 2020.
- Participer à la lutte contre la TEH aux fins d'exploitation par le travail, atteinte la plus grave aux droits fondamentaux des salariés,

- Faux statuts – poursuivre les actions de contrôle visant à rétablir la réalité de la relation de travail, y compris dans le secteur des plateformes de mise en relation



Contrôler les détachements internationaux de salariés

Dans notre département, 1793 salariés ont été détachés en 2021. Les formalités encadrant le détachement comme les règles de rémunération, de temps de travail, de conditions de travail et d'hébergement ne sont pas toujours respectées. Ces manquements nuisent aux travailleurs détachés et alimentent une concurrence déloyale entre entreprises.

Bilan de l'année 2021 :

- Les agents ont effectué 59 interventions sur cette thématique

Perspectives pour l'année 2022 :

- Contrôler le respect du « noyau dur » des droits applicables aux salariés détachés, avec une attention particulière aux conditions d'hébergement.
- Assurer le suivi et le contrôle des entreprises étrangères déjà sanctionnées, notamment celles n'ayant pas réglé leur amende.
- Responsabiliser les entreprises donneuses d'ordre et utilisatrices de PSI sur les territoires
- Cibler les montages frauduleux de faux détachement, notamment des ETT





Agir pour l'égalité professionnelle

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité nationale. L'Index de l'égalité professionnelle est entré en vigueur en 2019 pour les entreprises de plus de 250 salariés et en 2020 pour toutes les entreprises d'au moins 50 salariés.

Bilan de l'année 2021 :

- 24 contrôles des entreprises ont porté sur le respect de leur obligation de négociation périodique sur le sujet.

Perspectives pour l'année 2022 :

- Nombre d'entreprise ayant augmenté les femmes à leur retour de congé maternité
- Mise en place d'un plan d'action en cas d'Index inférieur à 75 points



Prévention du risque covid-19

L'inspection du travail est intervenue pour s'assurer que les employeurs ont respecté leur obligation en matière de préservation de la santé de leurs salariés, évalué les risques et ont mis en œuvre les principes généraux de prévention et les textes spécifiques applicables, et veillent à faire connaître les préconisations du protocole national pour assurer la santé et la sécurité.

Les agents ont conseillé et contrôlé les employeurs sur les mesures à prendre et leur rappellent leurs obligations de sécurité. Selon la gravité des manquements constatés et leur incidence sur la sécurité des salariés, ils ont pu adresser des lettres d'observations, demander au directeur régional d'engager une mise en demeure d'évaluer les risques et de mettre en œuvre les mesures de prévention ou, en cas d'urgence, lancer une procédure en référé ou dresser un procès-verbal.

Bilan de l'année 2021 :

- 202 contrôles
- 2 mises en demeure

Perspectives pour l'année 2022 :

- Adaptation des actions à l'évolution de la situation sanitaire



Prévenir les chutes de hauteur

La lutte contre les chutes de hauteur, deuxième causes d'accidents du travail mortels, constitue une priorité. Elle concerne le BTP et l'agriculture mais aussi l'industrie ou la grande distribution. Les actions seront développées avec les organisations professionnelles dans une logique de prévention.

Bilan de l'année 2021 :

- 359 interventions avec retrait de 52 salariés en situation de danger grave et imminent



viter l'exposition à l'amiante

Les contrôles porteront sur le respect de la réglementation et des mesures de protection des salariés amenés à travailler sur les matériaux amiantés. Ils cibleront les chantiers de couverture, mais aussi les déchetteries, les organismes de formation et les laboratoires accrédités.

Bilan de l'année 2021

41 interventions sur des chantiers concernés par l'amiante ou examen de plan de retraits ou d'encapsulation de matériaux amiantés



Contrôler les installations classées

Ces dernières années ont été marquées par plusieurs accidents industriels survenus au sein d'installations classées pour la protection de l'environnement. Ces événements ont conduit à renforcer nos actions de contrôle de ces établissements. Un plan de contrôle spécifique a été élaboré pour les années 2020 et suivantes.

Bilan de l'année 2021 :

Tous les établissements classés Seveso ont été contrôlés

Lutter contre la précarité de l'emploi

La lutte contre les recours abusifs aux contrats de travail est essentielle afin de protéger les travailleurs les plus vulnérables. L'action de l'inspection du travail, doit ainsi permettre de garantir l'effectivité des droits des salariés et le remplacement d'emplois permanents par des emplois précaires.

Bilan et perspectives

- Définition d'un plan d'action territorial en lien avec les partenaires sociaux
- Rappel des règles applicables en matière de contrats de travail
- Mise en place d'outils de ciblage
- 4 contrôles réalisés en 2021 et 10 contrôles prévus en 2022

